
Présidentielle 2022

*Nos propositions pour renforcer le rôle des
pharmacies d'officine grâce à
l'accompagnement des groupements*



Edito

Par Alain Grollaud, pharmacien et Président de Federgy

Federgy représente les groupements et enseignes qui accompagnent les pharmacies en France en leur proposant un ensemble de services pour faciliter la prise en charge des patients, allant de la mutualisation des achats à la formation de leurs équipes. Les groupements permettent ainsi aux pharmacies de s'adapter aux évolutions initiées par les décideurs publics : optimisation de l'organisation de la pharmacie, déploiement des nouvelles missions et transformation numérique en santé.

Aujourd'hui, une véritable transformation de l'organisation des soins en France est en route. La récente crise sanitaire a agi comme un révélateur des limites de notre système de santé mais également un accélérateur des adaptations à imaginer. Elle a aussi été révélatrice de mesures inadéquates ou insuffisantes. Comme par exemple le fait de viser une meilleure coordination entre les professionnels de santé uniquement à travers la pratique coordonnée au sein de structures comme les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ou encore le fait de vouloir lutter contre les ruptures de médicaments, mais sans autoriser la substitution pleine et entière des biosimilaires par les pharmaciens.

La crise du Covid-19 a mis en exergue la force de frappe des pharmaciens qui se sont mobilisés très rapidement pour répondre aux urgences sanitaires et aux besoins des patients, notamment en réalisant les tests de dépistage et en participant aux campagnes de vaccination. Une évolution du métier que les pharmaciens appelaient de leurs vœux depuis plusieurs années. Dans cette situation sans précédent, le rôle des groupements a été majeur pour accompagner les pharmacies : nous avons aidé et formé les pharmacies à réaliser leurs nouvelles missions et avons contribué à assurer leur nécessaire approvisionnement.

Forts de notre expérience, nous avons identifié, au sein de Federgy, plusieurs dispositions qui, en renforçant les missions des pharmacies et des groupements, permettraient de mieux répondre aux besoins des patients et d'améliorer la structuration des soins en France, en misant davantage sur les professionnels de santé de ville. Ce document présente ainsi les propositions de Federgy, en vue du prochain quinquennat.

Présentation de Federgy

Federgy est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacies et aujourd'hui la 4^e force syndicale des métiers de la pharmacie. Nous représentons

12 groupements

8 000 pharmacies

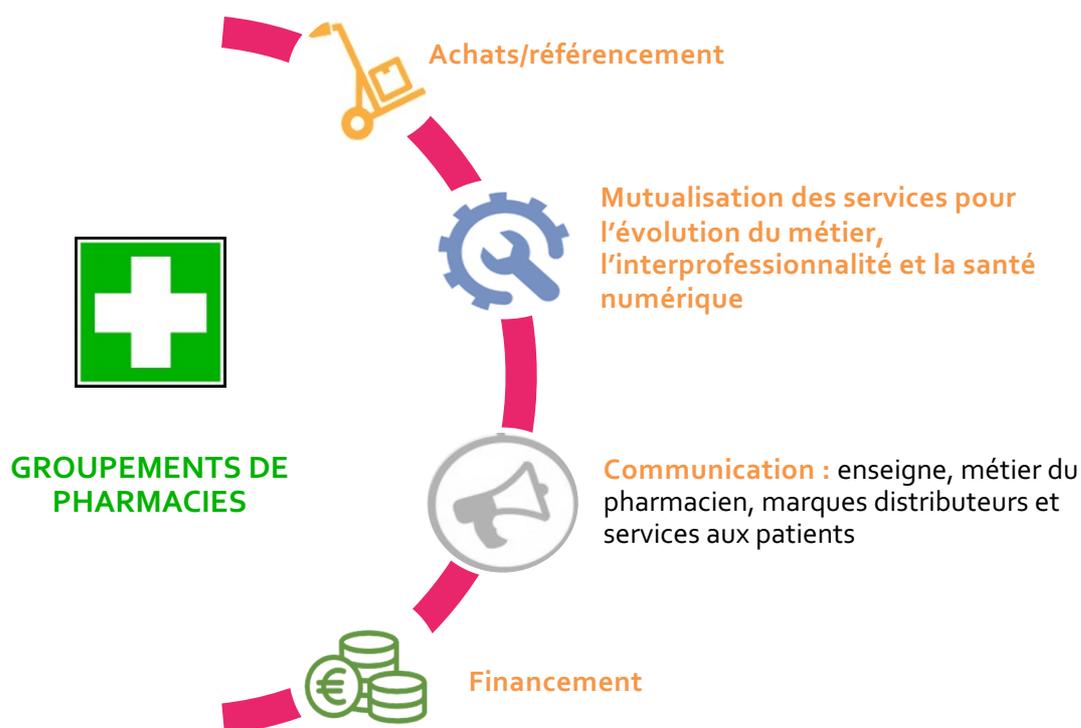
1 pharmacie sur 3

Aux 8 000 pharmacies que nous accompagnons en France, nous proposons un soutien économique et organisationnel, animons leurs réseaux, leur apportons des informations, notamment sur les évolutions législatives concernant les pharmaciens, et les formons continuellement.

Les groupements que nous représentons



Comprendre le rôle des groupements



Les propositions de Federgy

pour pérenniser et transformer la pharmacie de demain

Federgy accompagne les pharmacies depuis plusieurs années. Véritables points d'entrée des patients dans le système de santé, les pharmacies sont un environnement particulièrement évolutif, qui se transforme au gré des besoins de santé publique. Au sein de Federgy, nous suivons ces évolutions constantes et cette expérience nous permet aujourd'hui de construire et partager notre vision pour améliorer la pratique des pharmacies et des groupements en France, de sorte à adapter l'accompagnement proposé par les pharmaciens aux attentes et besoins des patients.

Considérant les réels atouts dont disposent les pharmacies en France, à commencer par la disponibilité des pharmaciens, leur proximité avec les patients, la confiance et sécurité qu'ils apportent aux patients, nos propositions tiennent en trois points et visent à



Prévention et accompagnement du patient par les pharmaciens d'officine avec l'appui des groupements



Organiser la coordination des professionnels de santé de ville



Renforcer le maillage territorial et la pharmacie de proximité

1

Prévention et accompagnement du patient par les pharmaciens d'officine avec l'appui des groupements

Pour contribuer aux enjeux de santé publique

Les pharmaciens l'ont prouvé pendant la crise sanitaire, leur mobilisation dans la campagne de vaccination contre le covid-19 a été essentielle pour assurer une vaccination la plus large possible des Français.



77% des Français*
sont favorables à l'élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens.



91% des pharmaciens*
souhaitent se mobiliser davantage sur la vaccination.

Notre proposition :

- **Etendre les actions de prévention en santé** en élargissant le champ de la vaccination en pharmacie et en développant les actions de dépistage (extension aux TROD, dépistage du cancer colorectal et dépistage du cancer de la prostate).

Pour toujours mieux accompagner les patients

Certains patients, compte tenu de leur état de santé ou de leur âge, sont parfois dans l'incapacité de se rendre en pharmacie, ne serait-ce que pour récupérer les médicaments dont ils ont besoin. Les groupements seraient en mesure d'organiser, pour les pharmaciens, la livraison des médicaments au domicile des patients. Cette livraison à domicile aurait également pour avantage de permettre aux pharmaciens de se rendre compte du niveau d'adaptation du domicile à l'état du patient mais également d'évaluer l'observance du patient à ses traitements.

Par ailleurs, afin de lutter contre la iatrogénie médicamenteuse, les pharmaciens demandent de pouvoir réaliser la préparation des doses à administrer (PDA). Si cette mission leur est autorisée dans la loi, les décrets nécessaires à cette activité n'ont jamais été publiés.

Notre proposition :

- **Offrir une prise en charge globale à domicile**, notamment pour les seniors, en collaboration avec les infirmiers libéraux : préparation des doses à administrer (PDA), livraison de médicaments, prestations de services de dispositifs médicaux.

Les pharmaciens ont été des acteurs essentiels de l'appropriation des médicaments génériques par les patients. Ce sont eux qui prennent le temps de proposer aux patients, au comptoir, le remplacement du médicament princeps par son générique et de rassurer les patients sceptiques à l'idée de remplacer le médicament qui leur a été prescrit. De la même manière, les pharmaciens ont un rôle majeur à jouer pour favoriser le recours encore très faible aux médicaments biosimilaires en France et aux médicaments hybrides. Cette utilisation n'aurait pas qu'un bénéfice majeur en termes de coût pour le système de santé (les médicaments biosimilaires étant 30% moins chers en moyenne que les médicaments biologiques et les médicaments hybrides sont également à un coût moindre que les médicaments princeps), elle permettrait également aux pharmaciens de diversifier le panel de médicaments disponibles pour traiter une même maladie et ainsi d'être en mesure de proposer un médicament tout aussi efficace au patient en cas de rupture d'approvisionnement sur un autre médicament du répertoire.

Objectif du Gouvernement pour 2022



Taux de pénétration des biosimilaires à 80%

Taux de pénétration des biosimilaires en 2020



A l'hôpital : 69%



En ville : 23%

Nos propositions :

- Permettre la **substitution pleine et entière des biosimilaires** en définissant une liste des molécules substituables par les pharmaciens identique à celle des molécules substituables par les prescripteurs.

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique, publiée en décembre 2020, a autorisé l'expérimentation des antennes de pharmacies. Dans le cas où la seule officine du village cesserait son activité sans avoir trouvé de repreneur, l'agence régionale de santé (ARS) pourrait autoriser une pharmacie limitrophe à racheter cette pharmacie pour en faire une de ses antennes. La présence d'un pharmacien serait nécessaire dans cette antenne. A ce jour, le décret d'application de l'ordonnance devant permettre aux ARS de faciliter les transferts d'officines n'a toujours pas été publié.

Ces antennes de pharmacie sont pourtant une manière de renforcer le maillage officinal dans les zones sous-denses afin d'y maintenir la prise en charge des patients. Elles faciliteraient également l'installation des jeunes pharmaciens qui pourraient détenir des parts d'une pharmacie plutôt qu'acheter une officine dans son intégralité.

Notre proposition :

- **Sanctuariser le développement des antennes de pharmacie** en les dotant d'un statut juridique clair de manière à en permettre le développement effectif en France.

2

Organiser la coordination des professionnels de santé de ville

Donner un rôle pivot au pharmacien dans la coordination des professionnels de ville

Alors que la désertification médicale inquiète de plus en plus les Français, qu'ils vivent dans des zones urbaines denses ou bien dans des communes plus rurales, les plus de 73 000 pharmaciens maillent l'intégralité du territoire et sont bien souvent le dernier maillon de la chaîne de santé dans les territoires. Les pharmaciens disposent par ailleurs d'atouts majeurs auprès des patients : ils sont disponibles sans rendez-vous donc très facilement accessibles, connaissent leurs patients et ont su gagner leur confiance. C'est sur cette légitimité que les autorités doivent s'appuyer pour redynamiser et restructurer la politique de prise en charge médicale en ville. Pour lutter contre l'absence de médecins mais également pour structurer les prises en charge des patients, il est aujourd'hui nécessaire de mieux coordonner le suivi des patients en ville. Or, qui mieux que les pharmaciens pour accompagner le patient et organiser cette coordination des professionnels de santé autour de lui ?

Nos propositions :

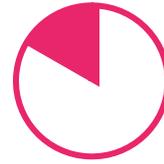
- Accorder et définir un **rôle pivot des pharmaciens dans la coordination des professionnels de santé de ville**, en précisant leurs missions auprès des professionnels de santé et en définissant des modalités d'organisation de ce nouveau rôle.
- Permettre aux pharmaciens **d'organiser la coordination entre la sortie d'hospitalisation du patient et sa prise en charge en ville**, notamment en assurant la transmission des informations hospitalières aux praticiens de ville.

Développer la coordination par les outils numériques autour des patients

Le sujet de l'organisation des parcours de santé des patients a été un enjeu prégnant du quinquennat qui se clôt. Afin de mieux coordonner les pratiques des professionnels de santé, le Gouvernement a valorisé la pratique médicale au sein de structure d'exercice coordonné, CPTS ou MSP. Si la coordination autour du patient est en effet essentielle, sa mise en œuvre est particulièrement complexe pour les professionnels de santé et réduire la coordination à la pratique au sein de structure est contre-productif. Dans les déserts médicaux, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas se réunir au sein d'une même structure physique, simplement du fait de leur éloignement géographique avec un confrère. Les outils numériques ont montré qu'ils pouvaient permettre une mise en relation et un suivi tout à fait pertinent et sécurisé pour le patient. Pour accompagner les pharmaciens dans le virage numérique, les groupements proposent et mettent à disposition des outils numériques adaptés aux besoins des pharmaciens et à l'usage des patients. Ils sont notamment engagés à aider leurs adhérents pharmaciens pour la mise en place du logiciel Ségur dans le cadre de Mon Espace Santé.

Notre proposition :

- En complément de la coordination au sein de structures, type MSP ou CPTS, permettre aux pharmaciens **d'organiser la coordination numérique autour du patient**, à travers l'utilisation d'outils et de plateformes numériques sécurisés dans le cadre de Mon Espace Santé.



14% des pharmaciens ont intégré des structures d'exercice coordonné, type CPTS ou MSP.

Permettre la coordination en développant les emplois partagés

Décharger les cabinets libéraux en permettant aux pharmaciens de participer aux campagnes de vaccinations et de réaliser les entretiens thérapeutiques des patients chroniques est essentiel mais nécessite de permettre une coordination des acteurs car les pharmaciens, seuls, ne pourront pas assurer ces nouvelles missions. Les infirmières libérales et autres professionnels de santé libéraux pourraient alors intervenir ponctuellement auprès des pharmaciens pour les soutenir, après définition d'une zone de couverture géographique. Les groupements de pharmacies pourraient alors être mobilisés pour mettre en relation des professionnels de santé disponibles sur un même territoire.

Notre proposition :

- Développer les **emplois partagés, notamment entre pharmaciens, préparateurs en pharmacie et infirmiers**, pour assurer les nouvelles missions de prévention auprès des patients.

3

Renforcer le maillage territorial et la pharmacie de proximité

Protéger les pharmacies françaises de la concurrence des plateformes européennes

La vente en ligne de médicaments menace régulièrement l'équilibre des pharmacies d'officine en France. Récemment, la France a notifié à la Commission européenne ses règles nationales relatives à la vente en ligne de médicaments. Néanmoins, cette notification est intervenue tardivement et il s'en est fallu de peu pour que les plateformes européennes puissent développer en France des publicités sur le médicament, alors même que les officines françaises en ont l'interdiction. Par cette décision, le gouvernement français a souligné qu'en France, le médicament n'est pas un bien de consommation comme les autres. Il n'en reste pas moins que ces spécificités doivent continuer à être défendues afin d'assurer le bon usage du médicament.

Notre proposition :

- **Défendre l'interdiction de publicité sur les médicaments par les plateformes de vente en ligne** pour maintenir le maillage territorial et renforcer la sécurité pour les patients.

Renforcer le rôle des groupements pour mieux accompagner les pharmacies

Les groupements sont un véritable allié pour les pharmacies. Du fait de leurs nombreuses missions, ils peuvent à la fois organiser les achats des pharmacies, former les pharmaciens à de nouvelles pratiques et proposer tout un panel de services permettant de libérer du temps aux pharmaciens et ainsi de les rendre plus disponibles pour leurs patients. A travers ces actions, les groupements contribuent au renforcement du maillage pharmaceutique sur le territoire.

De manière à soutenir le rôle des groupements auprès des pharmacies, il devient nécessaire de renforcer la loi définissant le rôle des groupements. En effet, certains laboratoires détournent aujourd'hui la loi de 2009 sur les structures de regroupement à l'achat (SRA) et, par un comportement déloyal, déséquilibrent les relations entre pharmacies et groupements de pharmacies.

Nos propositions :

- **Renforcer le rôle des groupements** afin qu'ils puissent venir en soutien des pharmaciens dans l'évolution de leur métier et dans leur communication.
- **Renforcer la loi des structures de regroupement à l'achat (SRA) et des courtiers** qui définit le rôle des groupements pour améliorer le pouvoir d'achat des patients/consommateurs.

Synthèse de nos propositions

pour renforcer le rôle des pharmacies d'officine grâce à l'accompagnement des groupements

Prévention et accompagnement du patient par les pharmaciens d'officine avec l'appui des groupements

1. **Etendre les actions de prévention en santé** en élargissant le champ de la vaccination en pharmacie et en développant les actions de dépistage (extension aux TROD, dépistage du cancer colorectal et dépistage du cancer de la prostate).
2. **Offrir une prise en charge globale à domicile**, notamment pour les seniors, en collaboration avec les infirmiers libéraux : préparation des doses à administrer (PDA), livraison de médicaments, prestations de services de dispositifs médicaux.
3. **Permettre la substitution pleine et entière des biosimilaires** en définissant une liste des molécules substituables par les pharmaciens identique à celle des molécules substituables par les prescripteurs.
4. **Sanctuariser le développement des antennes de pharmacie** en les dotant d'un statut juridique clair de manière à en permettre le développement effectif en France.

5. Accorder et définir un **rôle pivot des pharmaciens dans la coordination des professionnels de santé de ville**, en précisant leurs missions auprès des professionnels de santé et en définissant des modalités d'organisation de ce nouveau rôle.
6. Permettre aux pharmaciens **d'organiser la coordination entre la sortie d'hospitalisation du patient et sa prise en charge en ville**, notamment en assurant la transmission des informations hospitalières aux praticiens de ville.
7. En complément de la coordination au sein de structures, type MSP ou CPTS, permettre aux pharmaciens **d'organiser la coordination numérique autour du patient**, à travers l'utilisation d'outils et de plateformes numériques sécurisés dans le cadre de Mon Espace Santé.
8. Développer les **emplois partagés, notamment entre pharmaciens, préparateurs en pharmacie et infirmiers**, pour assurer les nouvelles missions de prévention auprès des patients.

Organiser la coordination des professionnels de santé de ville

Renforcer le maillage territorial et la pharmacie de proximité

9. Défendre **l'interdiction de publicité sur les médicaments par les plateformes de vente en ligne** pour maintenir le maillage territorial et renforcer la sécurité pour les patients.
10. **Renforcer le rôle des groupements** afin qu'ils puissent venir en soutien des pharmaciens dans l'évolution de leur métier et dans leur communication.
11. **Renforcer la loi des structures de regroupement à l'achat (SRA) et des courtiers** qui définit le rôle des groupements pour améliorer le pouvoir d'achat des patients/consommateurs.

Federgy | **LA CHAMBRE SYNDICALE**
DES GROUPEMENTS & ENSEIGNES DE PHARMACIES

CONTACT

Olivia Barrier, secrétaire générale de Federgy
17 rue Réaumur, 75 003 Paris
oliviabarriercngpo@gmail.com